

# ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES

## Code d'éthique

Le présent code d'éthique a été adopté par l'AQGO afin d'amener ses membres à se conformer à certaines règles qui visent la promotion de ses objectifs de protection des oiseaux et de préservation de leurs habitats.

Que vous soyez membre d'un club d'observateurs d'oiseaux ou non, ce code d'éthique peut vous servir de règles de base lors de vos sorties d'observations.

**Le comportement des ornithologues doit être orienté de façon à ne pas perturber les oiseaux. En accord avec cet énoncé, il est recommandé :**

- d'éviter d'effrayer inutilement les oiseaux;
- d'éviter de s'approcher des nids ou des colonies de façon à ne pas les perturber, les stresser ou les exposer au danger inutilement;
- de ne pas manipuler les oeufs ni les jeunes;
- de photographier en ne dérangeant pas les oiseaux (éviter de briser le camouflage des nids et éviter d'entrer dans une colonie);
- d'éviter d'utiliser de façon abusive les enregistrements sonores ou les imitations pour attirer les oiseaux plus discrets et de ne pas les utiliser dans les sites achalandés.

**Le comportement des ornithologues amateurs doit être orienté de façon à protéger et respecter les habitats des oiseaux. En accord avec cet énoncé, il est recommandé :**

- lors des déplacements, de rester dans les sentiers, d'éviter de piétiner la végétation, de ne pas endommager le sol, de ne pas cueillir des plantes;
- de ne laisser aucun déchet sur le site (ce qui s'apporte se rapporte); une attention particulière sera apportée aux papiers-mouchoirs et aux déchets dits biodégradables: ils sont pour le moins une pollution visuelle; on peut faire preuve d'un plus grand civisme encore en ramassant les déchets trouvés ;
- d'apporter une attention particulière aux habitats fragiles;
- de stationner les autos dans les endroits prévus à cette fin.

**Le comportement des ornithologues doit être orienté de façon à respecter la propriété d'autrui. En accord avec cet énoncé, il est recommandé :**

- de demander la permission (à des heures raisonnables) avant d'entrer sur une propriété privée (respecter les affiches "Défense de passer") et, dans la mesure du possible, de communiquer au propriétaire les observations faites chez lui;
- de laisser libres les entrées privées;
- de veiller à refermer les barrières et ne pas endommager les clôtures;
- de ne pas déranger les animaux en pâturage;
- de respecter les règlements existants dans les endroits publics.

**Le comportement des ornithologues doit être orienté de façon à respecter les autres observateurs et observatrices. En accord avec cet énoncé, il est recommandé,**

**en tant qu'individu :**

- d'éviter de fermer bruyamment les portières d'auto ;
- de baisser le ton et de restreindre les conversations à l'essentiel ;
- de permettre aux autres d'observer l'oiseau qui retient votre attention;
- de laisser votre animal favori à la maison.

**en tant que responsable d'un groupe :**

- d'informer votre groupe des règlements en vigueur dans les sites visités, en particulier dans les parcs et réserves publics ;
- d'enseigner aux autres ornithologues les règles du présent code d'éthique et de se conduire en tout temps conformément aux énoncés qui précèdent.